

BOTTES



Ce qu'il faut retenir

Il existe deux types de bottes qui peuvent être utilisées par les professionnels :

- Les bottes de sécurité
- Les bottes de travail, ou bottes non sécurité

Les premières, comme leur nom l'indique, apportent une protection parfois conséquente au travailleur qui les porte. Ces bottes de sécurité ou haute sécurité peuvent être en cuir hydrofuge, en polyuréthane, en PVC ou en caoutchouc, et disposent de coque de sécurité en acier ou en matériau composite. La semelle intérieure protégeant la plante du pied sera soit en acier, soit en Kevlar.

Les bottes non sécurisées ou bottes de travail sont quant à elles essentiellement en PVC, caoutchouc ou polyuréthane et permettent de travailler en extérieur avec les pieds au sec. Elles ne possèdent pas de coque de sécurité ni semelles anti-perforation. Ce sont en général des bottes de pluie.

Grâce au polyuréthane elles sont environ 40% plus légères que celles en PVC ou le caoutchouc.

La réglementation concernant les bottes

La norme EN 20345 définit plusieurs catégories de protection principales que l'on appelle souvent norme principale, ainsi que des niveaux de protection additionnels que l'on appelle norme complémentaire. Les catégories sont les suivantes :

- SB
- S1
- S1P
- S2
- S3
- S4
- S5

S4 et S5 concernent les bottes alors que les autres catégories de protection concernent les chaussures de sécurité.

Une botte S5 est renforcée et offre le même niveau de protection que les chaussures de sécurité S3.

En revanche, une botte certifiée S4 n'offre pas de coque en métal et donc pas de protection. Elle n'est efficace que contre l'humidité.

Quelles bottes choisir ?

Les bottes S5 offrant une protection supplémentaire, elles sont nécessaires pour les travaux en milieu humide où des charges sont susceptibles de tomber sur les pieds des travailleurs, de les perforer ou de les écraser.

Les bottes S4 conviennent pour les autres situations, où la santé des travailleurs n'est pas exposée par des chutes de charges.

La durée de vie

Une grande variété de facteurs peut affecter la durée de vie d'une botte, de sécurité ou non. Par conséquent, il n'est pas possible de donner une durée de vie exacte pour le protecteur de pied.

En général, une chaussure ou botte de sécurité neuve dont la semelle est entièrement en polyuréthane ou en TPU a une durée de vie de 1 an.

La durée de vie estimée des autres types de chaussures est de 3 ans maximum.

Si les bottes ne sont pas utilisées en raison d'une météo permettant l'emploi de chaussures de sécurité classiques, la durée de vie peut logiquement augmenter.